



Le patrimoine – un partenaire du plan directeur cantonal

Dans le cadre du plan directeur cantonal, la Section conservation du patrimoine est responsable des volets suivants :

- protéger et valoriser le patrimoine culturel
- valoriser le tissu urbain horloger des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle (UNESCO)
- préserver les constructions et installations dignes de protection hors de la zone à bâtir

Elle coopère également à d'autres thématiques :

- valoriser le potentiel de l'énergie éolienne
- protéger et promouvoir les palaffites (UNESCO)
- maintenir l'habitat rural
- maintenir l'habitat traditionnellement dispersé
- valoriser et revitaliser les espaces publics
- développer les espaces urbains de l'agglomération RUN
- valoriser les réseaux touristiques et de loisirs (VTT, chemins pédestres, IVS, etc.)

Remarque

Après le refus du TransRUN en votation populaire le 23 septembre 2012, c'est un plan directeur révisé que le Conseil fédéral a approuvé le 26 juin 2013. L'intitulé des dossiers susmentionnés pourraient faire sous peu l'objet de légères modifications de leurs intitulés.